

Fonctionnement de la demi-pension :

Tous les élèves peuvent déjeuner à la cantine pendant l'année scolaire à condition d'y être inscrit.

Le principe mis en place étant celui du paiement au repas avec un dispositif de réservation (décision du conseil d'administration du 02/04/2013), les comptes doivent obligatoirement être approvisionnés à l'avance. Les élèves devront réserver (ou annuler) leur(s) repas la veille (de 8h à 18h30) sur les bornes prévues à cet effet. Il est possible de réserver plusieurs jours à l'avance. Tout repas réservé est immédiatement déduit du compte. Les repas non consommés ne sont pas remboursés (excepté sur présentation d'un certificat médical). La réservation est personnelle et individuelle : aucune réservation ne sera faite par l'Intendance, sauf situation exceptionnelle.

Tarif :

Le prix du repas est fixé à 4.09 €. Toutefois les revenus des familles sont pris en compte à travers une tarification au quotient familial mise en place par la Région Île de France (www.iledefrance.fr/equitables)

En cas de difficultés financières importantes, un dossier d'aide au titre du Fonds Social des Cantines peut être retiré à l'Intendance dès la rentrée. **La demande de Fonds Social ne dispense pas du versement exigé à l'inscription.**

Réapprovisionnements du compte : 50 € minimum (chèques ou espèces). ATTENTION : les chèques seront crédités sur les comptes tous les après-midi, même s'ils sont remis le matin.

Il sera demandé 4.00 € en cas de perte ou de détérioration de la carte d'accès au self.

Les élèves qui n'auront pas approvisionné leur compte à temps ou qui n'auront pas effectué leur réservation ne pourront pas déjeuner à la cantine le midi. Il vous est donc conseillé de donner un peu d'argent à votre enfant pour lui permettre de manger à l'extérieur.

Pièces à joindre à l'inscription :

- 1 chèque de 50 € à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Evariste Galois, en indiquant impérativement au dos le nom et le prénom de l'élève (les chèques des élèves demi-pensionnaires en 2020/2021 seront encaissés dès réception),

Les paiements en espèces ne pourront être effectués qu'à la rentrée et uniquement à l'intendance qui vous remettra un reçu.

- le coupon détachable ci-dessous complété et signé par le(s) parent(s) et l'élève,
- l'attestation de restauration scolaire.

Ces pièces sont obligatoires et doivent être remises au moment de l'inscription. **A défaut, le tarif maximum (4.09 €) sera appliqué.**

Distribution aux élèves des cartes de demi-pension le jour de la rentrée.

Je soussigné(e), Mme, M.

Responsable légal de l'élève (nom / prénom) :

Classe :

Après avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la demi-pension, sollicite son inscription pour l'année scolaire 2021/2022.

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :